

Mécanisme d'accès des services spécialisés en dépendance pour la clientèle jeunesse			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance	Approuvé	2024-10-25
		Révisé	2025-10-15
Personne(s) concernée(s)	Intervenants des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest Ressources d'hébergement jeunesse en dépendance partenaires		
Outils cliniques associés	CLI-60372 Fiche d'identification – Mécanisme d'accès jeunesse dépendance CLI-60429 Transition des services internes et externes Mécanisme d'accès jeunesse – Toxicomanie CLI-60242 Rapport d'intervention complète en prévention du suicide (Grille d'estimation de la dangerosité)		

1. Énoncé

Cette procédure vise à expliquer les étapes à suivre afin de référer un adolescent usager des services spécialisés en dépendance de la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD) du CISSS de la Montérégie Ouest vers une ressource d'hébergement en dépendance (RHD). Ce séjour en RHD est déterminé avec l'adolescent et inscrit dans son plan d'intervention (PI) dans un objectif d'arrêt de consommation de substance.s psychoactive.s (SPA), de jeu de hasard et d'argent (JHA) ou d'une utilisation problématique d'Internet (UPI) pour une durée déterminée.

Afin d'offrir ce service, les services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest ont mis en place des partenariats avec des RHD communautaires, publiques et privées. Ces partenariats entre les services publics et les RHD découlent du Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 (PAID). Ils sont établis par des ententes de service qui respectent l'autonomie des RHD et assurent une offre de service adaptée aux besoins des adolescents.

Pour alléger le texte, le terme adolescent est utilisé dans la procédure et il pourrait aussi inclure les usagers de 18 à 21 ans.

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'adresse à la personne spécialiste en activités cliniques accueil, évaluation et orientation (AEO) jeunesse et mécanismes d'accès jeunesse (MAJ), aux gestionnaires et à tous les intervenants des services spécialisés en dépendance qui réfèrent des adolescents et des adultes de 18 à 21 ans ayant un profil adolescent vers les RHD. Les étapes afin de faire cette référence et les acteurs concernés sont présentés dans cette procédure afin de faciliter la référence et d'assurer l'appariement entre l'adolescent et le service le mieux adapté à ses besoins.

Voici la liste des RHD avec lesquelles des ententes de collaboration ont été établies et les clientèles pouvant y être référées :

- Pour les adolescents usagers francophones présentant un usage problématique de SPA :
 - Le Grand Chemin
 - Le Pavillon du Nouveau Point de Vue
 - Portage (également pour les adolescents anglophones et pour les usagers âgés de 18 à 21 ans)
- Pour les adolescents usagers francophones présentant un usage problématique de JHA ou une UPI :
 - Le Grand Chemin

Mécanisme d'accès des services spécialisés en dépendance pour la clientèle jeunesse

3. Définitions

Adolescent

Usager de 17 ans et moins et pourrait aussi inclure les usagers jeunes adultes de 18 à 21 ans.

Entourage

Personnes significatives dans l'entourage de l'adolescent (famille, représentant légal, amis(es), etc.)

Intervenant des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest

Personne qui, dans le cadre de ses fonctions, intervient auprès de l'adolescent en planifiant, coordonnant ou dispensant des soins et des services. Ce terme inclut les notions de technicien et de professionnel : éducateurs et agents de relations humaines (ARH).

Intervenant de suivi de la RHD

Intervenant assurant le suivi de l'adolescent durant le séjour en RHD.

Mécanisme d'accès jeunesse (MAJ)

Mécanisme qui permet à la clientèle adolescente d'avoir accès à des lits d'hébergement en RHD lorsque leur condition nécessite un traitement en hébergement dans un organisme certifié pour de la thérapie ou pour de la réinsertion sociale.

Spécialiste en activités cliniques (SAC) accueil, évaluation et orientation (AEO) jeunesse et mécanismes d'accès jeunesse (MAJ)

Professionnel des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest responsable de l'application de la procédure MAJ.

Ressource d'hébergement en dépendance (RHD)

Lieu d'accueil offrant des services d'hébergement et de soutien, tels que la thérapie et la réinsertion sociale.

Responsable clinique de la RHD

Personne désignée dans chaque RHD pour assurer la collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest dans le cadre du MAJ.

4. Objectifs

1. Expliquer les rôles et responsabilités des acteurs concernés;
2. Expliquer les étapes à suivre lorsqu'un adolescent présente un besoin de service en RHD;
3. Présenter les critères d'admissibilité vers une RHD;
4. Présenter les éléments à considérer pour l'appariement entre un adolescent et une RHD;
5. Présenter les documents requis pour une référence au MAJ.

5. Intervenants concernés

Les intervenants et la SAC du MAJ des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie Ouest et la personne responsable clinique des RHD partenaires.

6. Rôles et responsabilités

Intervenants des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie Ouest :

Compléter les outils d'évaluation requis pour présenter une demande au MAJ et consulter sa PREC si besoin de soutien :

- Évaluation spécialisée Indice de gravité d'une toxicomanie pour les adolescents (IGT-ADO) avec la synthèse IGT ADO complétée ou Indice de gravité d'une toxicomanie (IGT-Adulte) avec

la synthèse IGT complétée (pour les usagers de 18 à 21 ans référés à Portage) et/ou Questionnaire d'évaluation de l'utilisation problématique d'Internet (UPI);

- GEDPAS : [CLI-60242 Rapport d'intervention complète en prévention du suicide \(Grille d'estimation de la dangerosité\)](#) (si applicable);
- Estimation et gestion du risque d'homicide (pour les usagers de 18 à 21 ans référés à Portage, si applicable);
- Identifier les adolescents qui pourraient bénéficier d'un séjour en RHD, selon les critères d'admissibilité et les résultats de l'évaluation spécialisée;
- En collaboration avec l'adolescent et son entourage, identifier la ressource la plus adaptée à sa situation, compléter les documents requis pour la référence au MAJ et préparer le séjour;
- Assurer la continuité des services tout au long du parcours de l'adolescent.

SAC du MAJ :

- Analyser l'admissibilité des adolescents référés en fonction des critères d'admissibilité (Aide à la décision annexe II) et des résultats à l'évaluation spécialisée;
- Assurer une gestion efficace des places disponibles dans les RHD en fonction des besoins des adolescents;
- Soutenir et accompagner les intervenants des services spécialisés en dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest dans l'application de la procédure;
- Préparer et animer les rencontres de coordination avec les personnes responsables cliniques des RHD en collaboration avec le chef de service;
- Soutenir les équipes des services spécialisés en dépendance lors de l'accueil du nouveau personnel (fonctionnement du MAJ, organiser une visite annuelle des RHD pour les intervenants (1 intervenant par point de service par visite), etc.);
- Mettre annuellement à jour la procédure MAJ et les outils associés.

7. Matériel

S.O.

8. Procédure

Pour orienter un adolescent vers une RHD, il doit répondre aux critères suivants :

- L'évaluation spécialisée et l'analyse de sa situation démontrent un besoin d'hébergement en dépendance et un niveau de soins plus élevé que des services de réadaptation externe des services spécialisés en dépendance.

OU

- L'adolescent rencontre des difficultés ou a vécu antérieurement des difficultés dans l'atteinte de ses objectifs lors d'un suivi de réadaptation en services externes des services spécialisés en dépendance.

Il peut être pertinent pour certains adolescents de réviser le PI/PII/PSI et d'y intégrer d'autres modalités en externe (rencontres familiales, services externes intensifs Pause et Doses Nature) avant d'être orienté vers une RHD.

Tous les adolescents référés doivent répondre aux critères suivants:

- L'état de santé physique et psychologique est stabilisé, permettant ainsi de respecter les règlements et de participer à la vie communautaire.
- Présence d'un niveau de mobilisation permettant de s'engager dans un processus de changement.

Les actions décrites dans le tableau 1 doivent être effectuées par les intervenants identifiés à chacune des étapes de la procédure MAJ.

Tableau 1 : action à poser à chaque étape du processus pour chaque professionnel impliqué

Orientation de l'adolescent en ressource d'hébergement en dépendance	Intervenant du CISSMO	- Vérifier que la situation et les besoins de l'adolescent correspondent aux critères d'admissibilité du MAJ; - Discuter avec l'adolescent des différentes RHD afin de choisir la ressource qui correspond le mieux à ses besoins à l'aide de la grille d'appariement (PRO DPSMD 10002_Annexe I); - En cas de présence d'usage concomitant de substance.s psychoactive.s, d'UPI, de JHA, déterminer avec l'adolescent si il souhaite adresser les deux problématiques ou seulement une, cela influencera le choix de la RHD (Voir Annexe I).
	SAC MAJ du CISSMO	Soutenir et accompagner l'intervenant référant, au besoin.
	RHD	S/O
Admissibilité, validation de l'orientation et appariement	Intervenant Référant du CISSMO	- Discuter avec l'adolescent et son entourage de l'orientation choisie et des enjeux pouvant émerger durant le processus; - Avoir une discussion (action de concertation clinique) avec la personne SAC du MAJ, advenant que l'adolescent présente des besoins particuliers ou pour valider son admissibilité à une ressource.
	SAC MAJ du CISSMO	- Valider l'orientation de l'adolescent vers le MAJ avec l'intervenant référant, au besoin; - Procéder, au besoin, à une discussion de cas avec la personne responsable clinique de la RHD et avec l'intervenant référant ou autres intervenants impliqués si pertinent.
	RHD	S/O
Inscription au mécanisme d'accès adulte	Intervenant Référant du CISSMO	- Remplir les documents requis pour l'inscription (Annexe B) et les acheminer par courriel à l'adresse suivante: mecanisme.acces.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca; - Discuter avec les parents ou le représentant légal du transport pour se rendre et revenir à la RHD; - Remettre aux parents la feuille de matériel à apporter pour la visite préadmission et la liste de matériel scolaire pour Portage et Le Grand chemin.
	SAC MAJ du CISSMO	- Vérifier si le dossier est complet; - Clarifier, au besoin, certains éléments du dossier avec l'intervenant référant; - Déterminer si l'adolescent correspond aux critères d'admissibilité; - Faire l'arrimage avec les services de gestions du sevrage de l'hôpital Sainte-Justine (12-17 ans) ou le CHUM (à partir de 16 ans), ou le CRD de St-Philippe (18 à 21 ans) si l'adolescent ou le jeune adulte est à risque de complications de sevrage; - Procéder, au besoin, à une discussion de cas avec la personne responsable clinique de la RHD avec l'intervenant référant ou autres intervenants impliqués si pertinent; - Présenter le profil et les motifs de la référence au responsable clinique de la RHD et, par la suite, lui acheminer les documents requis; - Planifier une date de préadmission et/ou d'admission de l'adolescent référé en RHD, selon le fonctionnement de la RHD; - Informé l'intervenant référant de la date de la visite préadmission et/ou de la date d'admission.
	RHD	Confirmer la réception des documents envoyés par la personne SAC du MAJ;

Mécanisme d'accès des services spécialisés en dépendance pour la clientèle jeunesse

		• Confirmer l'admissibilité ou la non-admissibilité de l'adolescent référé; • Offrir une date de visite préadmission et/ou d'admission pour l'adolescent référé à la personne SAC du MAJ; • Informer la personne SAC du MAJ de tous les changements concernant les visites préadmissions et les admissions planifiées.
En attente de l'admission	Intervenant Référant du CISSMO	• Informer l'adolescent et son entourage de la date de visite préadmission et/ou de la date d'admission proposée; • Confirmer à la personne SAC du MAJ que la date de visite préadmission et/ou d'admission proposée est acceptée par l'adolescent; • Monitorer la consommation de l'adolescent consommateur de SPA jusqu'à son admission et compléter un GADÉS sept jours avant l'admission s'il fait usage de dépresseurs, pour s'assurer que l'adolescent n'est pas à risque de complication de sevrage. Si le GADÉS est positif, compléter un NiD-EP avec l'adolescent; • Faire l'arrimage avec les services de gestion d'intoxication et de sevrage au besoin, avec l'hôpital Ste-Justine (12 à 17 ans) ou avec le CHUM (à partir de 16 ans) ou le CRD de St-Philippe (18 à 21 ans) si l'adolescent ou le jeune adulte est à risque de complications de sevrage; • Envoyer toutes nouvelles évaluations et/ou évaluations révisées par courriel à l'adresse suivante : mecanisme.acces.ciissmo16@ssss.gouv.qc.ca • Préparer le séjour avec l'adolescent (voir Annexe C); • Maintenir le suivi de réadaptation avec l'adolescent en attente de l'admission; • Aviser rapidement la personne SAC du MAJ en cas d'annulation de l'inscription de l'adolescent en RHD.
	SAC MAJ du CISSMO	• Annuler l'inscription lorsque requis.
	RHD	• Contacter la personne SAC du MAJ en premier lieu et l'intervenant référant au besoin, pour discuter de la situation de l'adolescent référé; • Dans le cas où il n'y a pas de visite préadmission de prévue, contacter les parents ou le tuteur de l'adolescent afin de leur présenter les informations pertinentes au séjour et les informer des consignes préadmission; • Informer la personne SAC du MAJ si l'adolescent ne se présente pas à la date de visite préadmission et/ou d'admission convenue.
Durant le séjour en RHD	Intervenant Référant du CISSMO	• Faire un suivi téléphonique avec l'adolescent et, au besoin, avec l'intervenant de suivi de la RHD attribué à l'adolescent; • Planifier le RDV post-séjour en services externes avec l'adolescent. En cas de départ prématuré et que le RDV n'ait pas été fixé avant le départ, contacter l'adolescent pour offrir de poursuivre le suivi en externe; • Planifier une entrevue téléphonique bilan de la démarche avec l'intervenant de la RHD.
	SAC MAJ du CISSMO	• Informer l'intervenant référé lorsque l'adolescent est admis et débute son séjour à la RHD; • Faire le suivi du rapport de déclaration incident/accident complété par la RHD, au besoin; • Contribuer au traitement des commentaires et des insatisfactions, en collaboration avec le chef de service, si requis.
	RHD	• Confirmer l'admission de l'adolescent par courriel à l'adresse suivante : mecanisme.acces.ciissmo16@ssss.gouv.qc.ca et ce, dans un délai maximal de 48 heures;

		• Informer sans délai la personne SAC du MAJ de tout incident ou accident relié à la sécurité de l'adolescent et faire parvenir le formulaire de déclaration d'incident ou d'accident à l'adresse suivante : mecanisme.acces.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca; • Informer l'adolescent admis via le MAJ de son droit de formuler une plainte relativement aux services reçus ou qu'il s'attendait à recevoir de la RHD.
Au terme du séjour (planifié ou non planifié)	Intervenant Référent du CISSMO	• Rencontrer l'adolescent pour poursuivre et consolider le travail effectué; • Valider et mettre en œuvre le plan d'intervention post-séjour avec l'adolescent; • Réviser le PI avec l'adolescent afin qu'il concorde avec le plan d'intervention post-séjour; • Faire un suivi avec l'adolescent en cas d'interruption de séjour et déposer le CLI-60429 dans le dossier.
	SAC MAJ du CISSMO	• Informer l'intervenant référent d'un départ prématuré, renvoi ou réorientation de l'adolescent et lui acheminer le CLI-60429; • Prendre connaissance des documents transmis par la RHD; • Contribuer au traitement des plaintes reçues, en collaboration avec le chef de service du CISSS de la Montérégie Ouest; • Transmettre à l'intervenant référent du CISSS de la Montérégie-Ouest les informations pertinentes reçues de la part de la RHD concernant l'adolescent.
	RHD	• Informer la personne SAC du MAJ lorsque l'adolescent quitte la RHD lors d'un séjour complété; • Lors d'un départ non planifié, contacter l'intervenant référent afin de planifier un RDV en service externe post-séjour avec l'adolescent et son entourage, si la situation le permet; • Compléter le CLI-60429 afin d'informer de tout départ prématuré, renvoi ou réorientation et de l'adolescent ainsi que le contexte de la situation à l'adresse suivante : mecanisme.acces.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca, le plus rapidement possible; • Rédiger le plan d'intervention post-séjour avec l'adolescent et le fournir à l'intervenant référent du CISSS de la Montérégie-Ouest ou en discuter avec lui; • Transmettre à la personne SAC du MAJ : CLI-60439 si départ prématuré; Bilan de fin de séjour; Toute information pertinente pour la continuité de soins et services pour l'adolescent.

9. Documentation

S.O.

10. Annexe(s)

Annexe A	Sites Internet des ressources d'hébergement en dépendance.
Annexe B	Liste des documents requis pour l'inscription au mécanisme d'accès jeunesse.
Annexe C	Sujets à discuter avec l'adolescent et ses parents ou tuteurs avant le séjour.
Annexe I	Grille d'appariement pour une référence au mécanisme d'accès Jeunesse.
Annexe II	Aide à la décision pour une référence au Mécanisme d'accès jeunesse – CRD.

11. Références

S.O.

Mécanisme d'accès des services spécialisés en dépendance pour la clientèle jeunesse

PRO-DPSMD-10002

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Page 6 de 10

Processus d'élaboration/ de révision		
Rédigé par	Isabelle Dufour, agente de relations humaines, DPSMD	2024-08-30
Révisé par	Patricia Girouard, spécialiste en activités cliniques, DPSMD	2025-08-01
Consultation(s)	Danielle St-Arnaud, cheffe de service 2 ^e ligne dépendance – Montérégie-Est, DPSMD	2025-09-03
	Marie-Soleil Naud, spécialiste en activités cliniques et SAC du MAJ, DPSMD	2025-09-03
	Tous les membres de l'équipe du Service régional d'encadrement professionnel en dépendance (SREPED), DPSMD	2025-08-10

Historique du document / de révision du document		
Adopté par	Danielle St-Arnaud, cheffe de service 2 ^e ligne dépendance – Montérégie-Est, DPSMD	2025-10-15
Commentaires		

Sites Internet des ressources d'hébergement en dépendance

Le Grand Chemin : www.legrandchemin.qc.ca

Pavillons du Nouveau Point de Vue : www.nouveaupointdevue.com

Portage : www.portage.ca

Liste des documents requis pour l'inscription au mécanisme d'accès jeunesse

Les documents suivants sont obligatoires pour l'inscription d'un adolescent au MAJ :

- [Fiche d'identification – Mécanisme d'accès jeunesse dépendance CLI-60372](#) ;
- PRO-DPSMD 10002_Annexe II Aide à la décision pour une référence au mécanisme d'accès jeunesse;
- Évaluation spécialisée : IGT-ADO ou IGT abrégé ou Questionnaire d'évaluation de l'utilisation problématique d'Internet (UPI);
- GADÉS (si nécessaire avant l'admission);
- GEDPAS : [CLI-60242 Rapport d'intervention complète en prévention du suicide \(Grille d'estimation de la dangerosité\)](#) (si applicable).
- [Estimation et gestion du risque d'homicide](#) (pour les usagers de 18 à 21 ans référés à Portage, si applicable);
- Profil pharmacologique (s'il y a lieu);

Pour toute question ou besoin d'aide concernant la procédure, veuillez-vous référer à la personne qui agit à titre de SAC du MAJ : mecanisme.acces.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Liste des sujets à aborder avec l'adolescent et son entourage avant le séjour en RHD

- Expliquer la raison de l'orientation vers l'hébergement;
- Explorer le site Internet de la RHD choisie avec l'adolescent afin de discuter, selon l'information disponible sur le site Internet :
 - Du programme et des services offerts;
 - De l'approche clinique de la RHD;
 - Des règles de vie;
 - De la durée du séjour;
 - Du lieu (photos, localisation);
- Rédiger un PI incluant les objectifs de réadaptation durant le séjour;
- Explorer les attentes et les objectifs personnels de l'adolescent;
- Inviter l'adolescent à poser des questions sur le déroulement du séjour, à nommer ses craintes et à identifier les obstacles possibles durant le séjour;
- Explorer des pistes de solution et ce qui pourrait faciliter son adaptation et son engagement;
- Aborder la préparation au retour dans le milieu de vie et le milieu scolaire ou de travail;
- Explorer comment l'adolescent souhaite discuter de sa démarche en RHD avec son entourage et exprimer ses besoins pour son retour dans son milieu de vie post-séjour, identifier les pairs et connaissances à côtoyer ou à éviter après le séjour, explorer les options les plus sécuritaires pour maintenir ses objectifs, etc.;
- Expliquer le suivi post-hébergement en externe en présentant le séjour comme une étape dans une trajectoire de changement.